

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 JUILLET 2016 A 20H30

Le Conseil Municipal est au complet : Elodie COUDENE, Martine DUFFAUD, Annick MALBRAIN, Valentine RIGAUD, Matthieu COQUEREL, Thierry DUFAU, Claude ETIENNE, Stéphane GINEVRA, Samuel MORIN, Raoul TEYSSIER et Guy VERNET.

Secrétaire de séance : Claude ETIENNE.

Il est fait lecture du précédent compte-rendu de conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- élection du maire et des adjoints (à bulletins secrets).
- négociation de prêts.
- Travaux.

Election du Maire et des adjoints :

Raoul TEYSSIER, toujours doyen, préside l'élection du maire, en commençant par remercier Claude ETIENNE, pour tout le travail accompli depuis 2008 date de sa première élection en tant que maire.

Élection du maire :

2 candidats se déclarent : Martine DUFFAUD et Stéphane GINEVRA.

Ont obtenu :

Martine DUFFAUD : 2 voix

Stéphane GINEVRA : 8 voix

Bulletin blanc : 1

Stéphane GINEVRA est élu maire et préside l'élection des adjoints.

Il est décidé, à l'unanimité, que le nombre d'adjoints restera à 3.

Pour les postes de 1er et 2ème adjoints, **Raoul TEYSSIER et Thierry DUFU**, seuls candidats, sont élus à l'unanimité. Pour le poste de 3ème adjoint, aucune candidature ne se manifeste; à l'unanimité des élus, il n'y aura que 2 adjoints.

A l'unanimité des présents, les indemnités du maire et de ses deux adjoints restent inchangées.

Négociation de prêts :

Les taux d'intérêts sont à la baisse, il est proposé de rembourser un emprunt (travaux d'eau 150 000€ contracté en 2012 au taux de 4,9%) à l'aide d'un nouveau crédit (165 000€) auprès d'une autre banque à un taux de 1.35%. Cette opération, pénalités de remboursement comprises, permettrait l'économie, à terme, de 35 000€, de réduire d'une année la durée et de diminuer, en moyenne, les annuités de 1300€. Adopté à l'unanimité.

Il est proposé de contracter un emprunt de 15 000€ sur 10 ans au taux de 0.75% pour l'acquisition d'une éparreuse. Adopté à l'unanimité.

Travaux :

Notre communauté de communes met à disposition chaque année une enveloppe de 100 000€ à partager entre 4 communes sur les 16 qui la composent (Astet a rejoint une CDC du plateau) soit 25 000€ par commune pour l'aménagement de village; chaque commune devra abonder de la même somme, ce qui permettra de réaliser 50 000€ de travaux. Les 25 000€ de participation des communes sélectionnées seront déduits chaque année des compensations versées par la CDC aux communes (compensation perte taxes professionnelles....) Il est proposé que notre commune se positionne pour 2017 pour l'aménagement de la place de la Mairie et la placette dite "de la Fontaine" (en haut de l'escalier en face du Monument aux Morts) Adopté à l'unanimité.

Les participants et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22 heures 27.

Prochaine réunion le 1er septembre 2016 à 19 heures 59.